CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Identité et statut professionnel. H Law SRL (« **H Law** ») est la seule partie contractante pour l'ensemble des services juridiques fournis par ses avocats et autres professionnels. H Law SRL est une société à responsabilité limitée de droit belge, inscrite sous le numéro d'entreprise 0831.134.701, dont le siège est établi en Belgique.

Les avocats qui fournissent des services par l'intermédiaire de H Law sont inscrits auprès de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (« **OBFG** ») et sont soumis aux règles de déontologie, notamment en matière d'indépendance, de loyauté, de secret professionnel et de conflits d'intérêts.

2. Champ d'application. Les présentes Conditions s'appliquent à tous les services fournis par H Law, sauf convention écrite expresse contraire. Les conditions générales du client sont exclues.

3. Honoraires. Sauf convention contraire, les honoraires sont calculés sur la base de taux horaires, en fonction de l'ancienneté et de l'expertise du professionnel concerné. Tous les honoraires s'entendent hors TVA (21 %). Des provisions peuvent être demandées.

4. Frais et débours. Tous les frais exposés pour le compte du client (notamment les frais de justice, frais d'huissier, honoraires d'experts, frais de déplacement et services de tiers) sont facturés au client.

5. Facturation et paiement. Les factures sont payables dans les trente (30) jours calendrier. Tout retard de paiement donne lieu à des intérêts légaux et à des frais administratifs de 100 EUR par rappel. H Law peut suspendre ses services en cas de non-paiement.

6. Conflits d'intérêts. H Law respecte strictement les règles de l'OBFG en matière de conflits d'intérêts et peut se retirer d'un dossier si un conflit survient. Si le client a connaissance d'un tel conflit, il doit nous en informer immédiatement.

7. Responsabilité professionnelle et assurance. La responsabilité de H Law est limitée au montant couvert par son assurance de responsabilité civile professionnelle, conformément à l'article 6.2 du Code de déontologie de l'OBFG. Si la couverture d'assurance ne s'applique pas, la responsabilité est limitée aux cas de faute lourde ou intentionnelle et au montant des honoraires facturés et payés dans le dossier concerné au cours des 12 mois précédant le fait générateur de la responsabilité.

8. Fin de la mission. Vous pouvez mettre fin à votre mission à tout moment, par écrit. Nous sommes en droit de conserver l'ensemble de vos pièces et documents tant que des sommes nous restent dues. Nous ne déciderons de cesser d'intervenir pour vous que pour un motif légitime (que nous vous communiquerons si nous le pouvons) et moyennant un préavis raisonnable. Le non-paiement des factures conformément aux présentes Conditions constitue un motif légitime.

9. Secret professionnel et protection des données. Toutes les informations couvertes par le secret professionnel sont traitées de manière confidentielle. Les données à caractère personnel sont traitées conformément au RGPD.

10. Communication électronique et stockage dans le cloud. Le client accepte le recours à la communication électronique et à des services cloud sécurisés, y compris pour des documents couverts par le secret professionnel.

11. Propriété intellectuelle. Tous les droits de propriété intellectuelle sur les travaux réalisés restent acquis à H Law, sauf convention écrite contraire.

12. Conservation des dossiers. Les dossiers peuvent être archivés ou détruits à l'expiration des délais de conservation légaux et déontologiques applicables.

13. Droit applicable et juridiction compétente. Le droit belge est applicable. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.